

L'an deux mil dix-sept, le trente et un juillet, à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques SABIN, Maire.

Date de convocation : 26 juillet 2017

	EMARGEMENTS PRESENCE	ABSENTS EXCUSES	ABSENTS NON EXCUSES
SABIN Jacques			
BUCHOT André			
FRÉTIGNÉ Cécile		X	
CORNILLE Alain		X	
CHAMPIOT Daniel			
BERTHELOT Annie			
FORET Jeannine			
MONTAUBAN Éric		X	
LAINÉ Guillaume		X	
BOUTRUCHE Alexia			
LOZANO Nathalie	Donne procuration à Daniel CHAMPIOT	X	
GABILLARD Arnaud			
LANDAIS Jonathan			
MEIGNAN Élodie			

M. BUCHOT a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Désignation du maître d'œuvre pour la réhabilitation de la salle de sports
- Demande du fond de concours du Pays de Meslay-Grez pour la salle de sports
- Régularisation du nombre d'animateur à l'ALSH
- Questions diverses

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 30 JUIN 2017

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 30 juin 2017. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 31 JUILLET 2017

1 – DÉSIGNATION DU MAÎTRE D'ŒUVRE POUR LA RÉHABILITATION DE LA SALLE DE SPORTS

DCM N° 2017-045

Monsieur le Maire donne connaissance de l'analyse des offres relative à la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la salle des sports :

	1 - A3 Architecture 53 Laval	2 - François MICHOT 53 Rennes	3 - Sylvain PIEL 35 Rennes	4 - K Architectes 53 Changé	5 - Antoine GICQUEL 53 Changé
Valeur technique de l'offre	Equipe satisfaisante composée d'une équipe d'architectes et d'un bureau d'études spécialisé Références en adéquation avec l'objet du marché néanmoins en cours de travaux et donc sans retour d'expérience	Equipe très satisfaisante composée d'une équipe d'architectes et de bureaux d'études spécialisés Références appropriées et de grande qualité	Equipe très satisfaisante composée d'une équipe d'architectes et d'un bureau d'études spécialisé Références peu en adéquation avec l'objet du marché suivi de chantier assuré principalement par le bureau d'études	Equipe très satisfaisante composée d'un d'architecte et de bureaux d'études spécialisés Références appropriées et de grande qualité	Equipe incomplète sans bureau d'études structures Références proposées peu en adéquation avec l'objet du marché
Prix des prestations	34 710 € HT	47 950 € HT	40 050 € HT	42 480 € HT	29 720 € HT
Délais d'exécution	16 semaines	15 semaines	14 semaines Délai révisé en l'absence de délai pour EXE	17 semaines	13 semaines

Cabinets d'architecture	Valeur technique de l'offre (coef. 5.5)		Prix des prestations (coef. 3.5)		Délais d'exécution (coef. 1)		Total	Classement
	Note s/ 10	Note pondérée	Note s/ 10	Note pondérée	Note s/ 10	Note pondérée		
A3 architecture	8	44	8.6	30.1	8.1	8.1	82.2	3
François MICHOT	10	55	6.2	21.7	8.7	8.7	85.4	2
Sylvain PIEL	7	38.5	7.4	25.9	9.3	9.3	73.7	4
K Architectes	10	55	7.0	24.5	7.6	7.6	87.1	1
Antoine GICQUEL	5	27.5	10	35	10	10	72.5	5

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Décide** de retenir la proposition du cabinet K Architecture de Changé, pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la salle de sports ;
- **Autorise** le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

2 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DU PAYS DE MESLAY-GREZ POUR LA RÉHABILITATION DE LA SALLE DE SPORTS

DCM N° 2017-046

Monsieur le Maire rappelle que la salle de sports construite dans les années 1980, ne répond plus aux normes thermiques et de confort d'utilisation et qu'il a été décidé de la réhabiliter.

Les travaux consistent à :

- La mise aux normes des conditions d'accessibilité de la salle ;
- La construction d'un espace de convivialité, de locaux de rangement et d'entretien ;
- La réhabilitation thermique du plateau sportif.

Le plan de financement de ce projet s'articule donc comme suit :

DEPENSES	EN € HT	RECETTES	En € HT
Travaux	450 000.00	Etat -DETR	60 000.00
		Etat - Ministère	5 000.00
		Région	50 000.00
		Département	22 950.00
		Fonds concours CCPMG	25 000.00
		Autofinancement	287 050.00
TOTAL	450 000.00	TOTAL	450 000.00

Vu le règlement du Fonds de concours du Pays de Meslay-Grez 2017-2020, afin de contribuer au financement des ouvrages, il est proposé de solliciter le soutien financier de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, au titre du Fonds de concours 2017-2020, à hauteur de 25 000 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** l'opération « Réhabilitation de la salle des sports », telle que décrite ci-dessus ;
- **Statue** favorablement sur le plan prévisionnel de financement précité ;
- **Sollicite** auprès de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, l'attribution d'une subvention d'un montant de 25 000 €, s'inscrivant dans le cadre du Fonds de concours 2017-2020 ;
- **Approuve** le projet de convention de Fonds de concours à intervenir ;
- **Sollicite** toutes autres aides financières mobilisables, susceptibles de compléter le financement de cette opération, telles que présentées ;
- **Donne** tout pouvoir au maire au effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

3 – RÉGULARISATION DU NOMBRE D'ANIMATEURS À L'ALSH

DCM N° 2017-047

Monsieur le Maire rappelle que lors de la création du centre de loisirs en 2007, le conseil municipal a délibéré le 11 juin 2007 sur la création de 4 postes d'animateurs pour chaque période de vacances scolaires.

Monsieur le Maire explique que depuis quelques années, les effectifs journaliers ont évolués et qu'il est nécessaire d'actualiser le nombre de poste d'animateurs.

Monsieur le Maire précise que les deux postes d'agent d'animation qualifié assurant respectivement les fonctions de directeur et d'animateur pour les mercredis et vacances scolaires sont conservés.

Pour les mercredis, il convient de recruter deux agents d'animation qualifié complémentaires, qui assureront leur fonction selon les effectifs constatés.

Pour les vacances scolaires, il convient d'autoriser le recrutement de 6 animateurs (BAFA ou stagiaires), rémunérés sur un forfait brut journalier de 9 heures x le taux horaire du SMIC pour les BAFA et de 90% de cette rémunération pour les stagiaires. A cette rémunération de base s'ajoute 1 à 2 jours supplémentaires de préparation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le maire à pourvoir au recrutement des agents d'animation et des animateurs pour les mercredis et vacances scolaires en fonction des effectifs d'enfants constatés pour chaque période.

La séance est levée à 21H30

FEUILLET DE CLOTURE

Liste des délibérations :

2017-045 Désignation du maître d'œuvre pour la réhabilitation de la salle de sports
2017-046 Demande du fonds de concours du Pays de Meslay-Grez pour la réhabilitation de la salle des sports
2017-047 Réactualisation du nombre d'animateurs à l' ALSH

SABIN Jacques		BOUTRUCHE Alexia	
BUCHOT André		GABILLARD Arnaud	
CHAMPIOT Daniel		LANDAIS Jonathan	
BERTHELOT Annie		MEIGNAN Élodie	
FORET Jeannine			